

Paris, le 8 septembre 2005

EIL

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **LA FEDERATION EIL A ETE RECUE AU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE LE 29 AOUT 2005**

Une délégation de la fédération EIL a été reçue au Ministère de la Fonction Publique le 29 août 2005. Après avoir rappelé les origines de la Fédération EIL, la délégation a montré les incohérences engendrées par la loi Perben quant à l'application actuelle de la représentativité syndicale.

Les délégués de la fédération EIL ont demandé que les organisations syndicales soient mieux respectées dans le cadre du dialogue social, rappelant le mépris qu'avait porté le ministre précédent, Monsieur Dutreil, à leur égard, alors qu'elles étaient leur interlocuteur privilégié. Le Chef de cabinet du ministère de la Fonction Publique s'est montré rassurant quant à la volonté de dialogue du ministre.

La délégation qui a demandé des précisions sur la réforme de l'Etat, notamment sur la fusion des corps, a reçu l'assurance que toutes les propositions du précédent ministre ne seraient pas reprises, le ministre actuel, Monsieur Jacob, voulant se donner un temps de réflexion plus important.

Concernant la décentralisation, le ministère qui est conscient des problèmes que pose le transfert des TOS aux régions, a rappelé que même si la fédération EIL demande le maintien des personnels au sein de la fonction publique d'Etat, la loi est votée, les décrets d'application seront mis en œuvre. A terme, selon le chef de cabinet, les régions prendront en compte les conventions. Actuellement le ministère de la Fonction Publique travaille avec le ministère de l'Education.

La fédération a dénoncé les risques qu'entraîne la transcription dans la loi de la directive européenne sur les contractuels. La loi ainsi votée n'est pas la solution à l'intégration des non-titulaires. De plus la mise en place des CDI peut aboutir à la création d'une deuxième Fonction Publique d'Etat composée de personnels précaires, auxiliaires permanents. Pour EIL il y a à terme le risque de désengagement de l'Etat de la Fonction Publique. Il a été répondu qu'une réflexion plus approfondie serait nécessaire pour mettre en œuvre les décrets d'application.

EIL est opposée à une réforme des salaires incluant le mérite, même présenté sous le vocable de résultat de la performance, traduction de la LOLF. Pour EIL, une véritable politique de revalorisation du pouvoir d'achat des fonctionnaires s'impose. Elle ne peut consister en un replâtrage tel celui qu'a connu la catégorie C avec fusion des échelles 2 et 3 qui ne permettra pas aux personnels concernés d'améliorer leur pouvoir d'achat.